

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 avril 2008

CP 08/04-28

**TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS
SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE**
COMMUNE DE POMPIGNAN

—
Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté et me faire connaître votre décision.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours,
Article 2041427 S/F 628.

Autorisation de programme 2008.....	25 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	13 033 €
Disponible.....	11 967 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 13 033 €:

COMMUNE OPERATION	COU'T H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
1) POMPIGNAN Travaux de réparation du pont bowstring n°801 sur le canal latéral route d'Ondes <u>Observation</u> : préfinancement accordé le 14-12-07	43 445 €	43 445 x 30% = <u>13 033 €</u>

TOTAL :13 033 €

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041427, sous-fonction 628 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,